

**BULLETIN
MUNICIPAL
DE PARISOT
N° 33**

81

PARISOT

JUILLET 1993

AU CONSEIL MUNICIPAL

- 25 JANVIER 1993 -

Tableaux Sainte-Sigolène : - Le Conseil Municipal renouvelle son approbation pour la restauration des tableaux de Sainte-Sigolène dont le montant du devis s'élève à la somme de 46.450 F., et non de 36.950 F. Les demandes de subvention au Conseil Général, Ministère de la Culture, et Conseil Régional seront renouvelées.

Carte communale : - Monsieur le Maire présente les propositions faites par la DDE pour le renouvellement des zones constructibles de la Commune.

Le Conseil Municipal examine les zones urbaines envisagées, et après délibération, donne son accord aux propositions faites.

Dérogation à la règle du MARNU (urbanisme) : - Le Conseil Municipal demande une exception ponctuelle à la règle du MARNU afin de permettre un agrandissement de la construction située au lieu dit "La Palissade" section ZL n° 13.

**LE MINI-CAR
à votre service**

Une bonne nouvelle ! Le mini-car a repris de l'activité avec une nouvelle formule qui le met "à votre service" pour vous rendre à Gaillac le mardi et le vendredi ou à Lavaur le samedi. Notez bien :

- il vient vous prendre à domicile,
- il est gratuit pour les enfants de moins de 7 ans accompagnés d'un parent,
- il est ouvert à tous quel que soit l'âge.

L'Aller simple vous coûtera 13 F. (le double pour un Aller-Retour).

Vous arriverez à Gaillac comme à Lavaur à 9 h. et vous repartirez de Gaillac à 12 h. et de Lavaur à 11 h.30 pour être ramenés à votre domicile.

IMPORTANT : Vous devez téléphoner au plus tard la veille avant 20 h. à :

M. COULOM à Gaillac, tél. 63.57.48.72

(Vous pouvez retirer un dépliant horaire à la Mairie de PARISOT).

Site Archéologique de Montans : - Le Conseil Municipal de Montans ayant demandé son retrait de la Communauté de Communes TARN et DADOU, la Commune de Parisot ne souhaite plus confirmer sa solidarité et demande son retrait du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site Archéologique de MONTANS.

Travaux cantine, demande à la Direction de l'Équipement : - La Commission des travaux réunie en janvier 93 a établi un programme d'urgence des travaux à réaliser à la cantine scolaire. Doublage des murs, peinture et achat de matériel. Le montant de ces travaux s'élève à la somme H.T. de 39.864,33 F. Le Conseil Municipal sollicite auprès de M. le Préfet le bénéfice de la Dotation Globale d'Équipement, au taux de 50%.

- 19 MARS 1993 -

Contrat Emploi Solidarité : - Monsieur le Maire informe le Conseil que le Sivom (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) PARISOT-PEYROLE a embauché Monsieur Luc THEMIOT dans le cadre des Contrats Emploi Solidarité, afin d'aider l'employé municipal.

Vote des 4 taxes : - Le Conseil Municipal fixe le taux des 4 taxes pour 1993. Il est décidé de ne pas augmenter les taux, car une fiscalité supplémentaire sera levée au titre de la Communauté de Communes TARN et DADOU.

- Taux Commune : T H ; 7,69%, F B ; 14,06%, F N B ; 56,17%, T P ; 13,92%.

- Taux Communauté de Communes : T H ; 0,129%, F B ; 0,321%, F N B ; 1,028 %, T P ; 0,235%.

Maison des Vins de Gaillac : - Présentation est faite de l'Avant Projet Sommaire de la Maison des Vins de Gaillac. Il est fait appel pour le financement de ce projet aux communes de l'aire d'Appellation. La participation de Parisot serait d'environ 30.000 F. Monsieur le Maire reporte à la prochaine séance du Conseil Municipal le vote de principe à la participation de ce projet.

Vente de Bois : - (M. JASSE, personnellement intéressé par cette affaire quitte la séance). La Commune donne un avis favorable à la demande de M. JASSE pour la vente d'un Bois à Sainte-Sigolène et fixe le prix à 5.000 F. l'HA.

- 8 AVRIL 1993 -

Compte Administratif 1992 : - Le Compte Administratif est présenté au Conseil Municipal par Monsieur Aimé ESCUDIÉ, Maire-Adjoint ;

- Section de fonctionnement : Excédent 575.794,62 F.,
- Section d'investissement : Déficit 132.907,00 F.

LE MOT DU MAIRE

Le 18 Avril, dimanche d'après Pâques, nos compatriotes étaient venus nombreux fêter la renaissance de notre église de Sainte-Sigolène, restaurée par la ferveur d'une équipe de bénévoles compétents et dévoués.

Je tiens à répéter ici, pour l'ensemble de nos lecteurs, les quelques paroles que j'ai prononcées ce jour-là, à l'occasion de la renaissance officielle de notre petite chapelle, patrimoine commun, symboliquement dressé parmi les humbles tombes abandonnées et les modernes stèles du cimetière de Sainte-Sigolène.

Je disais alors : "... Si l'on peut regretter les graves problèmes de l'église du village, on peut se réjouir aujourd'hui pour Sainte-Sigolène qui n'aurait pas été restaurée ou, du moins, pas si bien restaurée.

Aussi, au nom de toute la population de PARISOT je veux dire un "Merci" chaleureux à toutes celles et à tous ceux qui, pendant de nombreuses journées, perchés sur des échelles et des échafaudages, ont bénévolement nettoyé, lavé, repeint pour que notre Commune ait une église décente et digne pour recevoir tous nos paroissiens.

Grâce à leur dévouement, nous pouvons attendre des autorités compétentes une décision bien étudiée et réfléchie (et espérons le, favorable) en ce qui concerne l'église Saint-Jacques de notre village.

Vous lirez dans une page voisine l'article de M. l'Abbé MAUREL et les mois d'espoir que je partage entièrement.

Oui, attendons avec patience une renaissance qui, j'en suis certain, réjouira nos concitoyens dans leur grande majorité.

Y. VALAX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce Compte Administratif.

Budget Primitif 1993 : - Monsieur le Maire présente au Conseil ses propositions pour le Budget Primitif de 1993.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes ;

- Section de Fonctionnement : 1.445.765 F.,

- Section d'Investissement : 138.954 F.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions.

- 7 JUIN 1993 -

Traversée du village : - Le Conseil Municipal programme la réalisation de l'aménagement de la traversée du village et sollicite l'aide du Conseil Général pour ces travaux liés à la sécurité.

Église : - Une indemnité de 187.407 F. H.T. sera versée à la Commune pour la part imputable à la sécheresse des désordres constatés à l'église de Parisot. Le Conseil Municipal accepte cette évaluation.

Vente de terrain communal : - Le Conseil Municipal accepte de vendre à M. GERAUD, un terrain communal situé au lieu-dit "Avignon" cadastré ZX17, au prix de 13.000 F. l'HA.

Taxe Tarn et Agout : - Monsieur le Maire et le Conseil Municipal proposent que la taxe communale versée au syndicat Tarn et Agout par les consommateurs d'électricité, soit répartie aux Communes pour l'entretien de l'éclairage public.

Devis remplacement alarme : - Le devis présenté par les Ets TESTE pour le remplacement de l'alarme de la salle des fêtes est accepté. Montant : 3.135,74 F.

Carrière "Le Conte" : - Monsieur le Maire donne lecture de l'Arrêté du Préfet concernant cette carrière. Ordre est donné à l'entreprise qui a exploité la carrière d'effectuer les travaux de remise en état dans le délai maximum de 6 mois.

**LE SAMEDI 21 AOUT A 20 H.
NOS GRILLADES**

A L'APPROCHE DU 2^e ANNIVERSAIRE...

L'espérance ne faiblit pas chez M. le Maire comme chez M. le Curé. Chacun sait qu'une œuvre de restauration ou de construction ne se réalise pas dans la précipitation et que ça prend du temps.

Il faut déterminer le projet : restaurer ou reconstruire...

Il faut monter un dossier à soumettre aux monuments historiques...

Il faut trouver les artisans...

Il faut avoir les crédits sûrs...

Ceux qui sont créateurs ou artisans d'ouvrages comme ceux qui sont responsables de collectivités, le comprennent.

Vous l'avez deviné, nous pensons à notre église du village sous le patronyme de Saint-Jacques ; église qui nous tient à cœur et qui est souhaitée par la population.

Dans l'attente... Parisot, avec des volontaires et l'appui de la Commune, s'est donné un lieu de culte avec l'église Sainte-Sigolène, propre, accueillant et chaleureux. Nous notons avec beaucoup de reconnaissance l'entretien hebdomadaire par les bénévoles.

Merci à tous ceux qui ont travaillé à cette restauration... Dans quelques mois, certainement, arriveront les toiles restaurées : tableaux de la Crucifixion et de Saint-Dominique recevant le Rosaire. La Paroisse acquittera le complément de la facture couverte par les services départementaux.

Merci encore à tous ceux qui ont travaillé à restaurer l'église Sainte-Sigolène. Et patience pour l'église Saint-Jacques... tout arrive à celui qui sait attendre activement.

ABBÉ Noël MAUREL

NOS JOIES

NAISSANCES

- Un petit PABLO est né à Lavaur le 21 décembre dernier au foyer de Martine COMMEAU et Pierre POUX domiciliés au lieu-dit "La Rive" dans notre Commune.

- Une mignonne petite ADELINÉ a vu le jour à Albi le 7 Mars 1993 pour la plus grande joie de Jacqueline et Jean-François GARDELLE, notaire, domiciliés à "Avirol".

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux

nés et nos bien amicales félicitations aux heureux parents.

MARIAGE

- Le 12 Juin dernier, notre Maire a uni à Parisot Marie-Paule TOFFOLI et Geoffroy CHUQUET.

Nos vives félicitations à ces nouveaux époux.

A.D.M.R.

Comme toujours, notre Association reste active et dynamique malgré les difficultés et grâce à votre générosité.

En effet, nombre d'entre vous qui participez généreusement à la vente (et à l'achat) des calendriers, des gâteaux et aux lotos, n'auront jamais recours à nos services.

Mais ils ont compris que leur geste était un acte de solidarité envers les plus démunis matériellement ou moralement. Ils nous aident ainsi à poursuivre notre action dont le but est de maintenir la vie des personnes aidées en milieu rural et d'être présents dans les cas de difficultés familiales, passagères ou prolongées.

Les bénévoles qui animent l'Association et les Aides Familiales et Ménagères se sont retrouvées deux fois par trimestre environ pour préparer toutes les animations, ainsi que les Assemblées Générales du secteur, ou du département. Ils ont souvent déploré la diminution de l'aide des Caisses, ce qui entraîne une participation de l'Association au paiement des heures, ainsi que les lenteurs

administratives.

Mais ils ont confiance en leur mission. Cette mission de maintien des personnes en milieu rural sera complétée par la mise en place, en fin d'année, du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées dans le secteur Lisle-Gaillac, qui permette d'exprimer les objectifs de l'A.D.M.R. : la solidarité, le partenariat, la prise en charge des gens par eux-mêmes, l'animation du milieu rural.

Ce service a pour but d'améliorer le soutien à domicile des personnes âgées dans le domaine des soins infirmiers, d'éviter une hospitalisation inadaptée qui déracine la personne âgée, de prévenir et retarder la dégradation de l'état de santé des personnes âgées et les aider à garder leur autonomie.

Un service qui complète tout à fait l'action de notre Association. Merci encore à tous ceux qui nous aident à la faire vivre.

LE BUREAU

NOS PEINES

Voici la liste, malheureusement trop longue des décès pour ce premier semestre de 1993.

Nous rebouvelons ici nos sentiments de condoléances aux familles frappées par le deuil.

- 22 Février : obsèques de M^{me} Henriette BINET à Senouillac. Elle était la sœur de M. Hervé PECH, Conseiller Municipal.

- 28 Février : décès de M. Aymar CALSOU. Obsèques à Sainte-Sigolène où il résidait avant sa maladie.

- 1^{er} Mars : obsèques à Lautrec de Denis SIRVEN, frère de M^{me} Yvette BRESSOLLES, notre collègue du Conseil Municipal.

- 2 Mars : inhumation au cimetière de Parisot de M. Georges BRUYÈRE, propriétaire à Parisot, décédé à Toulouse.

- 7 Mai : obsèques de M. Marcel IZARN à Puybegon. Il était le beau-père de Hubert Massoutier, Conseiller Municipal.

- 13 Juin : Décès en Angleterre de M^{me} TRANTER qui habitait "En Reynès" en notre Commune.

- 21 Juin : Inhumation de Marie-Louise de NAYVILLE au cimetière de Sainte-Sigolène. Elle était la sœur de M^{me} Palafre, à "La Ratié".

BIENVENUE...

C'est très cordialement que nous souhaitons la bienvenue dans notre Commune à deux couples sympathiques :

- Annie et Jean-Claude BIANCHI, venus habiter chemin du Poids Public depuis le début de l'année ;

- Josette et Robert DUPUY qui résident au "Bousquet" depuis le mois de juin.

TENNIS-CLUB

Toute la matinée du 16 Mai 1993, journée du sport ; le terrain de tennis a accueilli enfants et adolescents pour de petits tournois.

Quelques adultes ont, ce jour-là, ressorti leur raquette et nous espérons qu'ils n'en resteront pas là et que le soleil les reverra sur le court.

Nous rappelons aux vacanciers qui désireraient jouer qu'ils peuvent prendre la carte au mois :

- 50 F. pour les enfants et ados,
- 70 F. pour un adulte.

A NOS LECTEURS

Quelques exemplaires de ce journal sont encore disponibles à la Mairie. Il sont à la disposition de nos lecteurs jusqu'à épuisement du reliquat.

NOS SOCIÉTÉS

L'AMICALE DES AINÉS

Les Aînés viennent vous informer de leur action au sein de la Commune.

L'Assemblée Générale du 19 Janvier 1993 nous a amené quelques adhérents de plus qui remplacent ceux qui, hélas, nous ont quittés.

Le 6 Février nous avons eu le goûter des Anciens offert par le Conseil Municipal avec le traditionnel loto. Nous remercions ici très sincèrement la Municipalité qui ne nous oublie pas.

Le 21 Février a eu lieu notre loto qui, certes, nous a donné beaucoup de travail. Mais vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions. Cela nous a permis d'améliorer les filets que nous offrons aux huit handicapés de l'Amicale.

Le 1^{er} Avril, notre Association a pu bénéficier de l'entrée gratuite à la Foire-Exposition d'Albi. Une dizaine d'Aînés y sont allés malgré un temps, malheureusement bien peu favorable.

Le 25 Avril le goûter de l'Amicale a été apprécié par 48 personnes qui ont pu profiter du talent et de l'entrain de la Chorale de Lisle-sur-Tarn.

Quatre d'entre nous ont assisté à la réunion de secteur qui s'est tenue à Gaillac afin de nous tenir au courant de l'évolution de l'Association.

Le 16 Mai, c'était le repas des Aînés avec la messe du souvenir. Nous avons passé un après-midi d'amitié très agréablement animé par plusieurs participants à notre réunion.

Nous sommes très sollicités par le milieu commercial qui se montre généreux pour faire passer sa propagande, tels A.G.F. et PLANETA qui nous ont offert un repas gratuit.

Nous nous excusons auprès de ceux qui ont été gênés par leurs interventions.

Rappelons que nous continuons nos réunions tous les 1^{er} et 3^{es} mardis de chaque mois à la salle polyvalente. Les joueurs de cartes sont très contents et l'amitié se resserre dans la joie en fêtant nos anniversaires.

Joignez-vous à nous ! Nous vous accueillerons avec plaisir.

LE BUREAU

CLUB THÉÂTRE

Que se passe-t-il au Club de Théâtre ?

Pas de représentation en ces mois de printemps, pas de spectacle annoncé... Eh bien, si !... Un spectacle, il y en aura un fin novembre... Et quel spectacle !...

Car, enfin, si la troupe est aussi silencieuse, c'est qu'elle travaille d'arrache-pied et elle vous convie cet automne à la création d'une pièce en trois actes que les comédiens

sont en train d'écrire eux-mêmes.

Si les fous-rires qui se déclenchent déjà au cours des répétitions se répercutent lors de la représentation, eh bien, les comédiens auront gagné : ils auront réussi à vous amuser et à vous faire oublier, une soirée durant, les soucis quotidiens.

Dans les projets du Club figurent aussi un ou deux stages de formation théâtrale, l'invitation d'une ou plusieurs troupes amies et la perspective de nombreuses soirées agréables passées dans une ambiance amicale !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nos activités : l'Atelier Théâtre, animé par Nicole MILLIET a rencontré un vif succès auprès des enfants qui ont présenté leur pièce au cours du repas-spectacle du 3 Juillet 1993.

L'Atelier Cirque, animé par un professionnel, a rassemblé des enfants de Parisot et des villages avoisinants. Face à l'attrait grandissant pour cette activité, nous avons acheté du matériel d'initiation au cirque : trampolining, poutre et filin, massues de jonglage, boule d'équilibre, vélo monocycles, ... sans oublier des nez rouges. Cet atelier reprendra dès la mi-septembre le mercredi après-midi.

Nous avons également participé à la réalisation de la bibliothèque scolaire dans les locaux de l'ancienne classe des Moyens par l'achat de quelques meubles et équipements divers et la confection de coussins.

Nous tenons particulièrement à remercier les institutrices, M^{mes} DOUYNE et LEQUIME pour leur dévouement, leur efficacité pédagogique et la chaleur des contacts qu'elles ont su établir autant avec les élèves qu'avec les parents. Nous espérons les retrouver toutes les deux à la rentrée prochaine.

Nous n'oublierons pas le voyage scolaire du 20 Juin à Valras où les parents d'élèves étaient invités, et le repas spectacle "à l'italienne" qui a bien clôturé l'année 1992-1993.

Bonnes vacances à tous.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Satisfaction, cette année encore, du bilan de nos deux animations traditionnelles :

A NOS LECTEURS

En accord avec notre imprimeur, ce Bulletin semestriel paraîtra désormais :

- entre le 1^{er} et le 15 janvier,

- entre le 1^{er} et le 15 juillet,

pour tenir compte des périodes de fêtes et de congés.

LOTO et BALL-TRAP.

Aux fêtes de Pentecôte deux concours, avec remise de coupe, ont pu être organisés pour la plus grande joie des participants.

Nous devons toutefois vous faire part du problème des chiens en divagation.

Il y a des couvées de faisans ou de jeunes levreaux qui en souffriront ; si ce n'est déjà fait.

Une action de surveillance renforcée des gardes est demandée.

Ne soyez donc pas surpris, propriétaires de chien, non vigilants, si vous êtes verbalisés ou si votre chien se retrouve en fourrière.

Nous vous remercions par avance de votre aide.

LE BUREAU

GYM VOLONTAIRE LOISIR DE PARISOT

Grand succès de la Fête du Sport le 16 Mai au village !

Comme promis il y a un an à cette même époque, nous avons fait mieux cette année pour satisfaire tous les sportifs, jeunes et moins jeunes. Grâce à la collaboration des clubs de tennis et de ping-pong nouvellement créé (félicitations !) nous avons pu établir un programme sportifs sur toute la journée avec pique-nique le midi et apéritif le soir pris en toute cordialité.

Nombre de parisotains ont répondu présents à cette journée de détente pour s'adonner occasionnellement au tennis, à la pétanque, à la marche, au ping-pong ou vélo ... à suivre !

Par ailleurs nous avons organisé plusieurs stages de danses jazz et primitives pour adultes et enfants en collaboration avec le Bureau des Parents d'Élèves.

Etant donnée la fréquentation assidue de ces stages, d'autres séances pourraient être programmées la saison prochaine.

En attendant nous souhaitons un bon été à tous, et rendez-vous en septembre.

Ce Bulletin Municipal de PARISOT est tiré, depuis plusieurs années sur les presses de l'Imprimerie LIÉNARD, 11 rue Aristide Briand à Gaillac Tél. 63.57.12.55

Nos lecteurs peuvent, en confiance, s'adresser à lui pour tous travaux d'impression.

Parisot d'autrefois

LE LAVOIR PUBLIC

Dans notre précédent "Bulletin", notre étude sur le lavoir public de PARISOT s'achevait par l'évocation des transactions entre la Commune et M. PAGÈS, vendeur de la parcelle de terrain qui a permis la construction du bassin de captation des eaux du lavoir. (Cette parcelle, objet du litige est voisine de la propriété de M. Emile BERTRAND au village). L'affaire n'est pas terminée en 1888.

Voici le texte intégral de la lettre adressée à la Préfecture par M. PAGÈS.

Pour bien comprendre cette affaire entre M. PAGÈS et la Commune, il faut remonter à la création de la fontaine et du lavoir entre 1884 et 1888 et celle de l'abreuvoir et fontaine de la place publique de Parisot 1900.

Quatre Maires se sont succédés à la Mairie entre (1884-1900), dont l'un fut révoqué ainsi que son adjoint par le Préfet (nous ignorons toujours pour quelle raison aucun document écrit ne le mentionne).

Voici le texte intégral de la lettre adressée à la Préfecture par M. PAGÈS et les délibérations du Conseil Municipal dont l'une le 11 Mars 1888, quelques jours avant les élections municipales.

Copie du texte du mémoire présenté par le sieur PAGÈS à MM. les Conseillers de Préfecture

Le soussigné PAGÈS François cantonnier à Parisot a l'honneur de vous exposer qu'en 1885, la municipalité de Parisot, en faisant construire un lavoir lui ferma malgré son opposition un passage qui lui permettait de se rendre à la fontaine. Lors de sa protestation le Maire BARTHE lui promit de laisser dans le mur

soutenant la toiture qui abrite le lavoir une porte qui permit à PAGÈS et à sa famille de se rendre comme par le passé puiser de l'eau à la fontaine.

Plus tard PAGÈS voyant que la promesse qui lui avait été faite n'était point tenue et qu'on construisait un mur plein fermant son passage, fut de nouveau trouver le Maire pour se plaindre. Ce dernier chercha alors à l'intimider et n'y réussit que trop, il lui dit que M. l'Agent-Voyer d'arrondissement ayant dressé le plan du lavoir verrait de mauvais œil sans doute qu'on portât obstacle à l'exécution telle qu'il l'avait conçue.

En terminant il menaçait PAGÈS de lui faire perdre son poste de cantonnier s'il persistait à sa juste réclamation ; PAGÈS effrayé et craignant pour sa position n'osa point s'adresser à son chef et laissa faire.

Après avoir pris conseil d'une personne compétente il vient aujourd'hui ne voulant point renoncer au passage dont on l'a privé revendiquer ses droits et demander à la municipalité de Parisot qu'elle ait à lui faire ouvrir une porte dans le mur du lavoir. Il vient MM. les Conseillers de Préfecture vous demander l'autorisation d'intenter un procès à la Commune de Parisot s'il y était obligé par le refus de celle-ci d'un arrangement à l'amiable. Il ose croire que aussitôt avisé par vous de sa demande la muni-

cipalité n'hésitera pas à faire droit à sa juste réclamation, en faisant percer le mur pour rétablir le passage enclavé.

Dans l'espoir que vous ne tarderez pas à lui donner récépissé de son mémoire ; agréez MM. les Conseillers de Préfecture l'assurance de son dévouement et de son respect.

A Parisot le 25 Février 1888, signé PAGÈS

Le onze mars suivant à deux mois des élections municipales.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le mémoire du sieur PAGÈS cantonnier à Parisot, tendant à ce que la Commune lui ouvre une porte dans le mur du lavoir public pour qu'il puisse aboutir à la fontaine publique.

Le Conseil Municipal considérant que la Commune n'a fait qu'user de son droit en construisant le lavoir après avoir rempli toutes les formalités voulues par la loi.

Considérant que pour accéder au désir du sieur PAGÈS il faudrait percer le lavoir et le rendre inutilisable.

Considérant que le sieur PAGÈS n'a fait aucune réclamation, lors de la construction du lavoir et que peut-être dans ce cas il y aurait été fait droit, mais que actuellement il n'est nullement fondé dans sa demande.

Est d'avis qu'il y a lieu pour la Commune de résister à ces prétentions absolument injustes et dénuées de fondement.

Après les élections, modification au sein du Conseil Municipal un nouveau Maire est élu, mais sans changement de majorité, deuxième délibération sur l'affaire PAGÈS, le 3 Juin 1888.

Monsieur BOUNHIOL Ernest Conseiller Municipal revenant sur la délibération du 11 Mars 1888 relative à la demande de M. PAGÈS cantonnier tendant à ce que la Commune lui ouvre une porte dans le mur du lavoir public pour se rendre à la fontaine publique, afin de mettre à couvert la responsabilité de SIEURAC Jean et PELLEBRE et la sienne, dans le cas où M. PAGÈS intenterait un procès à la Commune, propose au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour être autorisé à plaider ou de nommer une Commission spéciale de quelques membres pour entendre les observations de M. PAGÈS dans le but d'une entente à l'amiable. Il fait ressortir en outre que dans cette délibération du 11 Mars dernier certains faits sont affirmés par quatre Conseillers ne les connaissant pas vu que les sieurs RIEUGNÉ Eugène ex-adjoint, CHABBAL, DELPY et MALET ne furent élus qu'un an après la construction du lavoir.

La majorité du Conseil Municipal repousse les propositions de M. BOUNHIOL Ernest et décide d'attendre que la Commune soit attaquée par M. PAGÈS pour prendre les mesures nécessaires pour soutenir le procès.

Quant à la délibération du 11 Mars 1888, les quatre Conseillers visés par M. BOUNHIOL Ernest n'ont pris part à la délibération qu'après avoir acquis la certitude de M. l'Agent-Voyer d'arrondissement qu'aucune observation contre le projet n'était parvenue à sa connaissance.

Il ne reste aucune trace écrite de procès ; sans doute M. PAGÈS de peur de représailles possibles pour son emploi de cantonnier, ne porta pas plainte.

Finalement 15 ans plus tard justice lui fut rendue le 11 février 1900 ; et depuis une porte grillagée à l'extrémité de son jardin lui donne accès à la fontaine publique.

PARISOT D'AUJOURD'HUI

DÉMOGRAPHIE

Chaque dix ans, les Mairies établissent un état des naissances, des mariages et des décès enregistrés dans la Commune.

A la fin de 1992, a été dressée la Table décennale concernant la période du 1^{er} Janvier 1983 au 31 Décembre 1992.

Il est intéressant de la comparer aux deux Tables précédentes :

- 1963 à 1972 : 33 naissances, 36 mariages, 81 actes de décès.

- 1973 à 1982 : 46 actes de naissance (tous hors Commune), 36 actes de mariage, 71 actes de décès.

- 1983 à 1992 : 4 actes de reconnaissance, 3 actes de

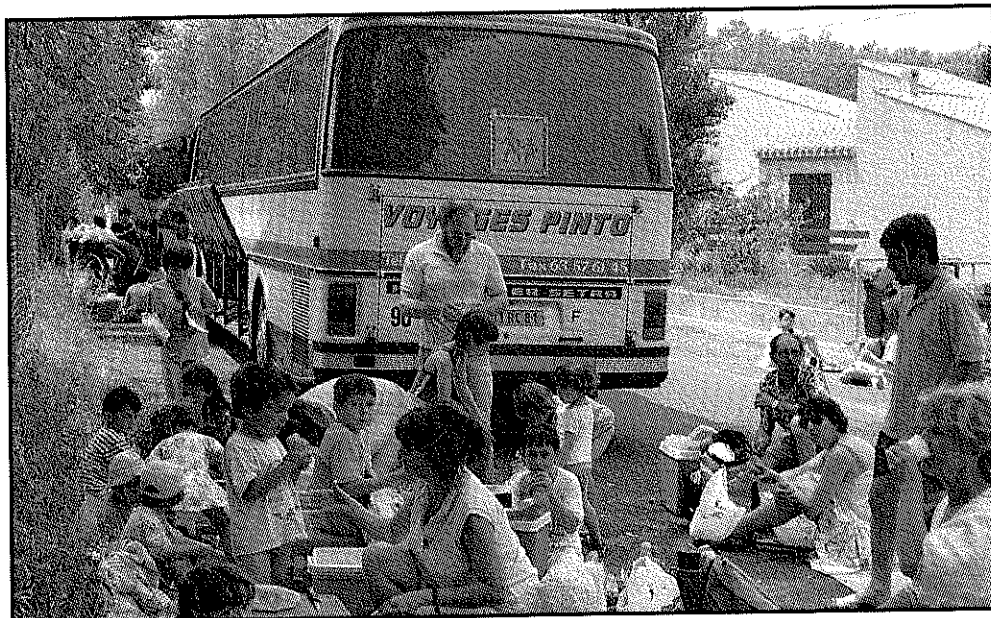
naissance sur la Commune, 35 actes de naissance hors Commune, 25 actes de mariage, 54 actes de décès.

Si l'on constate, en conclusion moins de naissances, moins de mariages et moins de décès, il est à noter les quatre actes de reconnaissance dans une petite Commune rurale telle que PARISOT.

Ces chiffres confirment la tendance générale des naissances hors-mariage et un renouveau des naissances à la maison.

Par contre on note "seulement" quatre divorces sur les vingt-cinq mariages de la décennie.

Ch. DELOUTEAU



Pique-nique à Vairas pour nos écoliers

SUPPLÉMENT AU
BULLETIN MUNICIPAL DE "PARISOT 81"
N° 33 - JUILLET 1993

PARISOT EN FÊTE

Une fois de plus, Parisot a tenu ses promesses en célébrant la fête de Pentecôte à sa manière.

C'est pour le week-end du 28 au 31 Mai que le Comité des Fêtes a manifesté tout son enthousiasme et c'est avec un dynamisme certain que notre petit village s'est fait remarquer.

Il faut, en effet, souligner que tous les habitants y ont participé à leur manière. Le Comité a tenu à les en remercier à travers une chanson composée pour l'occasion et interprétée au cours de l'apéritif du dimanche.

Tous les éléments étaient donc réunis pour que ces quatre jours se déroulent dans les meilleures conditions possibles : le soleil était au rendez-vous, les buvettes actives et les soirées dansantes vigoureusement animées grâce à l'énergie débordante des orchestres.

De plus, grâce à la fidèle présence des forains et aux nombreuses activités proposées (pêche, pétanque, bal-trap, matinée dansante), petits et grands ont pu satisfaire à leurs plaisirs, sans oublier celui de l'estomac grâce aux merguez de Parisot (celles qu'il vous faut !) et à la paëlla soigneusement préparée par le restaurant le "Relais Campagnard".

N'oublions pas de signaler que cette année encore la messe s'est déroulée dans la salle poly-

valente et fut suivie du défilé dirigé par les Bleuets de Giroussens et de la décoration de M. Gabelle.

Le Comité tient à remercier tous les habitants de la Commune pour leur présence et leurs dons, ainsi que les participants des villages voisins.

La fête de Pentecôte de 1994 vous attendra plus nombreux que jamais. Vous ne serez pas déçus !

Merci à tous.

LE COMITÉ

LE COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Sandrine MIQUEL ;

Vice-Présidente : Gylène JASSE ;

Trésorier : Bernard Munoz ;

Secrétaire : Muriel JASSE.

Membres : Carole MAUREL ;

: Jésus ARCA ;

: Christine et Isabelle MARIE-VIRGINIE ;

: Stéphanie PÉLISSOU ;

: Céline JASSE ;

: Sylvie CAMBOURNAC ;

: Martine VIGROUX ;

: Didier et Chantal MASSOUTIER ;

: Manu PECH ;

: Patrick et Isabelle GALINIER ;

: Christian CAVERNE.

DEVOIR DE VACANCES

Susceptibles, malheureusement, d'arriver à un village tel que le nôtre, les événements dramatiques de grande ampleur (exemple : un avion s'écrasant sur la Commune, le village...) le sont d'autant plus, lorsqu'ils sont mal préparés alors qu'un rien suffirait, peut-être, à en limiter les conséquences.

C'est dans ce contexte, qu'il nous est apparu intéressant de lancer une réflexion, nous évitant ainsi de céder à la panique le cas échéant et à nous organiser en parallèle et en soutien aux secours officiels (pompiers, Croix Rouge, Protection Civile...).

*Quel soutien physique/moral puis-je proposer

aux habitants de PARISOT (voire des Communes environnantes), en cas de détresse ?* Voilà la question que l'on peut se poser (hébergement, démarches administratives, véhicule, réconfort...).

C'est au cours d'une réunion/débat qui se tiendra courant octobre, que nous souhaiterions recevoir, dans un échange constructif, vos idées, vos suggestions et surtout votre soutien.

Nous vous tiendrons informés à la rentrée grâce à l'appui bienveillant de la Mairie.

Bonnes vacances.

Le Secours Catholique

LE MINI-CAR HORAIRES ET TARIFS

Pour un Aller simple, x 2 pour un Aller-Retour

JOUR	MARDI	VENDREDI	SAMEDI	Pour le service de ces destinations appelez M. COULOM à Gaillac Tél. 63.57.48.72 avant 20 h. au plus tard la veille
DESTINATION	GAILLAC	GAILLAC	LAVAU	
HEURE D'ARRIVÉE	9,00 h.	9,00 h.	9,00 h.	
HEURE DE DÉPART	12,00 h.	12,00 h.	11,30 h.	
PARISOT	13,00 F.	13,00 F.	13,00 F.	
PEYROLE	13,00 F.	13,00 F.	13,00 F.	
PUYBEGON	13,00 F.	13,00 F.	13,00 F.	
MONTANS	9,00 F.	9,00 F.	13,00 F.	
ST-ANATOLE	14,00 F.	14,00 F.	13,00 F.	

N'OUBLIEZ PAS...

Près de l'école maternelle, une petite porte et un escalier (un étage ce n'est pas trop haut) vous conduisent tous les mardis de 14 h.30 à 16 h.30 à la Bibliothèque Municipale de Parisot, où vous attendent, en plus d'un stock de livres et de revues, café et petits gâteaux et accueil sympathique.

DERNIÈRE MINUTE

Par Arrêté Préfectoral du 7 Juillet et par mesure de sécurité, la circulation est totalement interdite, pour une période indéterminée, sur la voie longeant la Voie Rapide du "Pas de Lissou" à "La Bonde".

SECRÉTARIAT DE MAIRIE CONGÉS 1993

Pendant les congés de M^{me} DELOU-
TEAU, une permanence sera assurée, du
12 au 28 Août inclus :

- les JEUDIS 12-19-26 Août
de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h.
- les MARDIS 17-24 Août
de 9 h. à 12 h.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS

A notre camarade Roger GABELLE a été attribué l'insigne officiel de Porte-Drapeau.

Nous espérons qu'il fera flotter de nombreuses années notre emblème national et nous le félicitons bien cordialement pour cet insigne amplement mérité.

* * *

SOUVENIR D'UN "ANCIEN"

Non tu n'as pas des stars la beauté enjoleuse,
Pourtant quand je t'ai vue aussitôt mon amour
S'est épanché vers toi, et ton âme rieuse
A fait naître en mon cœur, le bonheur pour toujours.

Je t'ai connue un soir, à l'ombre des yeuses.
Belle tu m'apparus en ce déclin du jour ;
Ta voix se fit entendre douce et harmonieuse
Et ton charme me plut, simplement sans détours.

En cet instant si doux au bord de la rivière
Tu me donnas l'espoir dans un mignon baiser
Et cet aveu muet emplit mon cœur de fièvre.

J'aimais à te revoir à l'heure où les étoiles
Au firmament d'azur commençaient à briller
Et que la nuit sur nous développait son voile.

R.

**LE SAMEDI 21 AOUT
A 20 H.**

NOS GRILLADES